ISSN 0299-8890 Toulouse, le 5 septembre 1996

LETTRE DES AMIS n° 136

* DATES À RETENIR

1) Samedi 28 septembre prochain, **visite du cimetière de Terre Cabade** (2ème partie : secteur de Salonique) sous la conduite de nos amis **Charles Gaspard** et **Joseph Giscard**.

Rendez-vous, à 10 heures précises devant l'entrée principale du cimetière : avenue du Cimetière.

(Rappelons que l'utilisation d'appareils photographiques ou de caméras est strictement interdite à l'intérieur du cimetière).

2) Samedi 5 octobre prochain, à **10 heures précises, aux Archives départementales de la Haute-Garonne : Assemblée générale de notre Association.**

Ordre du jour :

Rapport moral
Rapport financier
Projets d'activités pour 1997
Questions diverses
Renouvellement du Conseil d'Administration.

3) Mercredi 16 octobre prochain, à 21 heures, **Salle du Sénéchal**, 17, rue de Rémusat à Toulouse, la **Société toulousaine d'Etudes médiévales** et l'**Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne** organisent conjointement une conférence au cours de laquelle M. **Pierre Gérard**, Conservateur général honoraire du Patrimoine, abordera le sujet suivant : "***Toulouse et Saint-Sernin au tournant du XIe siècle***".

(Entrée gratuite sur présentation de la carte d'adhérent de notre Association).

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne

11, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. 61 52 41 64

4) Samedi 19 octobre prochain, à **Auterive**, visite commentée de l'église Saint-Paul entièrement restaurée, sous la conduite de notre ami, **Louis Latour**, Vice-Président de notre Association.

Présentation du grand orgue du XVIIIe siècle classé Monument historique, par le facteur d'orgue qui a assuré, lui-même, la restauration. Démonstration effectuée par l'organiste de l'église Saint-Paul permettant d'apprécier les possibilités musicales de l'instrument.

Visite, ensuite, de la Manufacture royale de draps fondée au début du XVIIIe siècle par Jean Marcassus.

Rendez-vous, à 10 heures précises, devant l'église Saint-Paul, près de la Mairie (rive droite de l'Ariège).

* REMERCIEMENTS

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association remerciement chaleureusement MM. **Pierre Gérard** et **Marc Miguet** qui nous ont accueillis, le **samedi 15 juin dernier** à l'**église des Minimes**.

Grâce à eux, nous avons pu découvrir et admirer toutes les richesses que recèle cette modeste église de quartier trop peu connue des Toulousains.

Pour préparer la visite nous avons donné dans la lettre n° 135, du mois de juin, un texte de notre ami Marc Miguet consacré à "*Saint-François de Paule et à l'église des Minimes*". Une erreur a été commise dans l'indication de la date de décès de Saint François de Paule. Celui-ci est décédé à Plessis-lez-Tours en 1507 et non en 1570 comme il est indiqué (page 11). Nous vous prions de bien vouloir corriger cette erreur.

* VIENT DE PARAÎTRE

Après les "*Hôtels particuliers du XVIe siècle à Toulouse*" de Rémi Papillault, notre Association vient de publier dans la Collection "Mémoires des Pays d'Oc", grâce à la diligence de notre ami **Gilbert Imbert,** "***Le canton de Fronton***", premier numéro d'une série consacrée aux **églises et chapelles de la Haute-Garonne regroupées par cantons**.

Rappelons qu'il s'agit d'un travail de recherche effectué par une équipe d'hommes et de femmes sous la direction de M. l'abbé **Jean Rocacher**, professeur d'Art religieux à l'Institut Catholique.

Si vous souhaitez vous procurer cet ouvrage, vendu au prix de souscription de 50 F, il suffit de nous retourner le bulletin joint à la lettre, accompagné du titre de paiement.

* DISTINCTION

Le vendredi 26 avril dernier, M. **André Hermet**, Vice-Président de la Société des Toulousains de Toulouse a reçu, dans la Salle des Illustres, des mains de M. le Maire de Toulouse, "la Médaille d'or de la ville de Toulouse".

Cette distinction vient récompenser, à juste titre, le travail prodigieux accompli par notre ami, en collaboration avec Mlle Prévôt. M. Hermet, faut-il le rappeler, est l'auteur d'une monumentale "***Bibliographie de l'Histoire de Toulouse***" parue aux éditions Archistra, ouvrage de référence désormais indispensable pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre ville.

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne lui adressent leurs plus chaleureuses félicitations.

* POUR INFORMATION

• **Vendredi 4 octobre**, à **20 h 30**, Salle du Sénéchal à Toulouse, conférence de M. le Professeur **Jacques Arlet**. Sujet abordé : "*Histoire de la Médecine à Toulouse au XIXe siècle*".

• **Colloque historique de Baziège**

Le **samedi 12 octobre** prochain, les Amis des Archives de la Haute-Garonne sont cordialement invités au colloque historique organisé par le **Centre culturel du Lauragais** qui se déroulera **sous la halle de Baziège** de **9 h à 18 h**. (Consulter le programme des interventions joint à la lettre).

* LES TRAVAUX DES AMIS

• **Les Actes du Congrès** de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne qui s'est tenu à **Lannemezan et à Saint-Plancard les 24-25 et 26 juin 1994** viennent de paraître sous le titre général "*Monts et Piémont pyrénéens*". Rappelons que ce congrès était organisé par **la Société d'Etudes et de Recherches de l'Ancien Pays du Nébouzan** dont le Président est notre ami **Guy-Pierre Souverville**, secrétaire de notre Association.

Au sommaire du recueil des Actes nous avons relevé un certain nombre d'articles dont les auteurs sont membres de notre Association. En voici la liste :

René Souriac, L'identité commingeoise et les Etats du Comminges.
Georges Fournier, Quelques aspects des conflits locaux à Montréjeau de la fin de l'Ancien régime à 1815.
Simone Henry, La vocation hospitalière à Saint-Lizier.
Maurice Berthe, Châteaux et abbayes des Pyrénées autour de l'an mil.
Guy-Pierre Souverville, La commanderie hospitalière de Boudrac aux XIVe et XVe siècles.

Pour se procurer le recueil des Actes il suffit de prendre contact avec :
Guy-Pierre Souverville
La Carrère
31580 Boudrac.

• Dans le n° 20 de juin 1996 du "***Jardin des Antiques***", revue des Amis du Musée Saint-Raymond, nous avons relevé le compte rendu tout à fait remarquable réalisé par notre ami **Bernard Labatut** du voyage effectué en Italie, du 23 août au 3 septembre 95, par les Amis du Musée, à Parme, Bologne et Ravenne.

Nous ne saurions trop vous en recommander la lecture.

Chaque site visité, et ils sont nombreux, est présenté avec beaucoup de clarté et de précision. De nombreux croquis, plans, photos illlustrent le commentaire et rendent la lecture du texte agréable et fort instructive.

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

Le Castet Bert

Cette tour dressée sur un éperon rocheux à la sortie de Valcabrère en direction de Saint-Bertrand, est le reste d'un château féodal.

Le lierre qui l'enveloppait lui a valu son nom de Castet Bert : le château vert.

Il était protégé par la Garonne, le sillon creusé par le Rioumort, et des murailles sur les autres côtés. Les fouilles de sauvegarde avant les travaux d'assainissement ont mis à jour des murs épais qui coupent en sous-sol la rue du village.

Un pont sur le Rioumort et une porte (la Trépade) marquaient une des limites entre les territoire de Valcabrère et de la Cité des Convènes.

La tour mesure 14 mètres. Elle est édifiée sur une base carrée de 5,30 m environ. Ses pierres grises sont de plus en plus petites vers le haut puis leur taille augmente au sommet. Quelques beaux blocs de remploi[1] tranchent sur la teinte d'ensemble.

Le chaînage de la tour est soigné mais il manque quantité de pierres taillées, elles aussi prélevées, mais plus récemment, pour servir à d'autres ouvrages. Des pans se sont effondrés à l'ouest et au sud. Les détériorations font apparaître les galets enrobés de mortier qui composent la muraille elle-même. Regardant vers la Garonne, à 3 mètres du sol actuel, une fenêtre entourée d'un bel appareillage permet d'évaluer l'épaisseur des murs (1 mètre environ) et d'apercevoir une voûte.

Au sommet de la tour des blocs en équilibre instable rendent les abords dangereux. Il n'existe plus d'accès public à ce monument mais la tour elle-même et le terrain sont propriété communale.

Que sait-on de ce château ?

Il a sans doute été bâti en 1080 pour l'un des fils d'une puissante famille de la région : les Vicomtes de Labarthe (de Neste) apparentés aux Comtes d'Aure. Le fils : Sanche Auriol est le héros d'une légende qui le montre au combat contre les Sarrasins en vallée d'Aure, aux côtés de Bertrand de l'Isle - le futur Evêque Saint-Bertrand -. La même légende lui attribue la construction du château de Bramevaque et un tombeau dans le cloître de Saint-Bertrand.

Des textes conservés aux Archives disent qu'en 1083, les Vicomtes de Labarthe sont contraints de prêter serment (de vassalité) à Catulle 1er de Bigorre, lui-même vassal du Roi d'Aragon et de Navarre. C'est aussi en 1083 que Sanche Auriol appuie à Toulouse la nomination de Bertrand de l'Isle au siège de l'Evêque de la cité qui s'appellera plus tard Saint-Bertrand. On peut supposer que le Seigneur de Valcabrère, qui fait construire son château dans la plaine et l'Evêque qui sera aussi le Seigneur de la ville haute, sont d'accord et s'entraident. Leurs familles défendent des intérêts communs : la famille de l'Evêque garde l'aval de la vallée de la Save (l'Isle en Dodon), celle du Vicomte de Labarthe garde l'amont qui ouvre sur la vallée d'Aure.

Intérêt stratégique

Le château de Valcabrère fut peut-être le pivot d'une stratégie de conquête des vallées proches, au profit de deux familles alliées. Il fut certainement le symbole d'un pouvoir sur des voies de communication.

Par sa situation géographique ce château domine un gué. Il en existait plusieurs qui permettaient le passage gratuit de gens, des bêtes et des marchandises - et le passage vers les moulins (Martrouilh, Matalin, Barsous) alors que le pont de Labroquère, appelé pont de Saint-Just, était à péage -. Le gué que la tour domine, offrait un passage direct

[1] On appelle ainsi des pierres taillées, quelquefois sculptées, prélevées dans les ruines de constructions antérieures. Ici il s'agit de blocs de calcaire ou de marbre, pris dans les ruines de Lugdunum qui offrait une véritable carrière de matériaux tout prêts.

entre le Bazert[2] et la cité ainsi que vers le faubourg du Plan où se déroulaient foires et marchés. Les voyageurs empruntaient le sillon creusé par le ruisseau Bernissas (près du château de Vidaussan).

Quelques traces écrites du Moyen Age

C'est surtout l'exercice de la justice qui a laissé des écrits intéressants de cette période où fut construit le château. Des conflits fréquents ont opposé les habitants de Valcabrère et ceux de Saint-Bertrand. Leurs seigneurs respectifs s'efforçaient de rendre la justice, avec l'aide des consuls (habitants choisis par la communauté pour administrer) et à partir de 1318, en fonction de la charte[3]. Le 17 mai 1245 par exemple, une sentence est rendue "sous l'orme" entre la cité et Valcabrère par l'Evêque de Comminges, Arnaud-Roger et le Seigneur de Labarthe, Arnaud-Guilhem, en présence du Comte de Comminges, mais nous ignorons la cause du désaccord.

En 1262, un autre arbitrage est rendu par Bernard VI Comte du Comminges. Nous le savons par une lettre des Consuls de Valcabrère signalant l'intervention du Comte mais non les raisons du conflit. En 1262 le Seigneur de Valcabrère Arnaud-Guilhem est absent ou mort. On parle de lui en 1259 pour signaler que Bernard VI exerce la garde de ses domaines jusqu'au mariage de Véronique, fille aînée d'Arnaud-Guilhem, avec Arnaud-Bernard d'Armagnac. Ce mariage aura lieu en 1263.

En 1306 la querelle reprend entre les deux communautés. Le Pape excommunie les habitants de Valcabrère et ceux de la Barousse alliés contre Saint-Bertrand : ils avaient envahi et incendié le faubourg, tué deux habitants et fait des prisonniers.

En 1309, le Pape qui résidait alors en Avignon, confirma l'excommunication - on ignore si la sanction a été levée depuis ! -.

En 1333, la justice de Saint-Bertrand enquête sur un meurtre commis à la léproserie de Valcabrère (où etait-elle installée ?). Les Consuls et Seigneurs - le Roi de France est maintenant co-seigneur de Valcabrère - prétendent que ce lieu n'appartient pas à la juridiction de Saint-Bertrand et le juge de Rivière leur donne raison mais la cité fait appel et obtient que le jugement soit cassé.

Dans cette affaire, en dehors du meurtre lui-même, il n'y eut pas de violence mais..; en 1344, ce sont les habitants de Saint-Bertrand qui attaquent les gardes des portes de Valcabrère occupés à festoyer. Les assaillants veulent mettre le feu. Ils seront condamnés à 500 deniers d'amende, le jugement signale que l'assaut n'était pas prémédité !

---

(2) Le Bazert depuis l'époque romaine est un carrefour important où se croisent les routes qui mènent de Toulouse, de Luchon, d'Espagne, d'Agen à Lugdunum. Le réseau routier du Moyen Âge a utilisé le tracé des voies romaines.

(3) La charte : recueil des usages, droits et devoirs de chacun, qui fut accordée à Valcabrère à cette date par un Comte de Labarthe.

La dernière trace d'un conflit date du 2 mai 1484, jour de la foire de Saint-Bertrand : un meurtre avait été signalé au bayle(4), qui se rendit sur les lieux, au bas de la côte. On accusait le Seigneur de Vidaussan et ses hommes, habitants de Valcabrère, mais le bayle rencontra le mort, Arnaud de Lomagne, habitant de Sauveterre qui n'était que blessé. Pourtant la discussion s'envenima, le Seigneur de Vidaussan fut poursuivi jusqu'à la porte de la Trépade, et il y eut réellement un mort, Antoine Toset, de Valcabrère. La justice fut lente. C'est en 1488 quand Charles VIII passa à Toulouse, qu'il accorda les lettres de grâce aux habitants de Saint-Bertrand.

Il ne faudrait pas conclure de toutes ces sentences que la guerre fut permanente entre Saint-Bertrand et Valcabrère. Il y eut sans doute de bons moment dont aucun écrit ne conserve la mémoire : des fêtes, des foires, des marchés, des cérémonies religieuses, pour lesquelles les habitants se réunissaient sans meurtre ni querelle. Il y eut surtout le rôle permanent d'arbitre et de pacificateurs des Seigneurs, de leurs représentants et des Consuls. L'église enfin offrait à tous des lieux qui disposaient de leur propre juridiction : le chapitre de Saint-Bertrand et celui de Saint-Just, un couvent de Cordeliers à Valcabrère, le siège de l'Evêque à Saint-Bertrand... Les habitants des deux cités, dans leurs testaments lèguent des biens indifféremment à l'un ou à l'autre en échange de messes et de prières ou d'entretien de leur sépulture.

N.B. On trouve dans les archives de Saint-Bertrand un petit texte qui mentionne une maison de Valcabrère appartenant à "Pierre Raimond Guistorii et Bernarde Fabri sa femme". Cette maison "prez la tour inférieure du dit Bourg et une pièce contigüe et jardin prez du pont appelé au Trépade, avec un pigeonnier confronte avec le ruisseau du Ruimort" va garantir les messes dites à l'intention d'un chanoine de Saint-Bertrand, Guillaume de Saint-Paul.

Françoise CHAPEL
(d'après D. Henry - J.-L. Pène - P. Mahot)

* AVIS DE RECHERCHE n° 91

Notre amie Mme Françoise Chapel nous signale que les habitants de Valcabrère ont entrepris de sauver ce qui reste du château de Labarthe dit "Castet Bert". Un "dossier d'inscription" est actuellement en bonne voie, nous dit-elle, et pourrait aboutir en septembre. Il reste à préparer un "dossier de classement".

Si des amis détiennent des **renseignements nouveaux sur la famille des Labarthe au XIe siècle** ainsi que sur l'**édification de châteaux en Comminges à la même période** elle serait très heureuse d'en bénéficier.

Elle vous remercie par avance pour tout ce que vous pourrez lui apporter.

(4) Le bayle : il représente le Seigneur et administre avec les Consuls.

* AVIS DE RECHERCHE n° 92

Nos amis de la "Société d'histoire de Revel-Saint-Ferréol" aimeraient avoir des renseignements sur **le général Jean-Grégoire Barthélémy Rouger de Laplane**, baron d'Empire, né à Mourvilles-Hautes, près de Revel, le 13 octobre 1766, décédé le 16 juin 1837. Ils aimeraient également savoir s'il existe **un portrait de ce général** et l'endroit où on peut le trouver.

Qui pourrait les renseigner ?

* AVIS DE RECHERCHE n° 93

Un de nos amis a relevé dans une reconnaissance de 1348 concernant des tenures dans la baronnie de Castelmary en Rouergue, un cens libellé en **deniers aquitains**. Figurent également dans cette série de reconnaissances des cens exprimés en deniers roudanès (de Rodez) et en deniers caorcens (de Cahors). On sait que ces deux dernières monnaies équivalaient à 2/3 du denier tournois. Qui pourrait nous indiquer la valeur en deniers tournois du **denier aquitain** ?

* EN COMPLÉMENT A L'AVIS DE RECHERCHE n° 87

C. Carrière, M. Courdurié, F. Rebuffat
Marseille ville morte - La peste de 1720
Editions Jean-Michel Garçon, Marseille, 1988
P. 187 et 188.

"Ils (les Marseillais) usèrent largement des multiples *parfums*, plus encore du fameux *vinaigre des quatre voleurs* ...

Ce vinaigre précieux, en voici la recette et l'emploi :

- *trois pintes de fort vinaigre de vin blanc*, (2,8 l. environ)
- *une poignée d'absinthe*,
- *une poignée de reine-des-prés*, (spirée ulmaire)
- *une poignée de marjolaine sauvage*,
- *une poignée de sauge*,
- *cinquante clous de girofle*,
- *deux onces de racine de nulle-campana*, (aunée ?)
- *deux onces d'angélique*, (60 g. environ)
- *deux onces de romarin*,
- *deux onces de marube*, (labiée commune dans le Midi, odeur forte)
- *trois gros de camphre*. (12 g. environ).

Mettez le tout dans un vaisseau pendant quinze jours et bien luté (hermétiquement bouché) *; après lequel temps, passez à travers un linge avec expression. Mettez ledit vinaigre dans des bouteilles bien bouchées.*

Usage : on s'en frotte les tempes, les oreilles, les mains de temps en temps, quand on sera obligé d'approcher les pestiférés.

Les *quatre voleurs* étaient-ils des Marseillais ? Etaient-ils Toulousains ? On peut en discuter. L'histoire est, dans les deux cas, la même : ils évitèrent le châtiment en dévoilant la formule de leur préservatif et en furent, du même coup, les premiers et vraisemblablement les véritables bénéficiaires. Quant aux innombrables utilisateurs, la question reste posée. Sachons seulement que le musée du Vieux-Marseille fit fabriquer, il y a quelques années, ce vinaigre historique, et que ce ne fut pas sans résultat : *Il a une odeur pénétrante, assez agréable, stimulante, que l'on peut comparer à celle des sels anglais ; il a produit les mêmes effets que ce dernier médicament sur un des administrateurs qui venait d'être pris d'un état syncopal et de vertige*. Tout historien du XVIIIe siècle marseillais le connaît bien aussi par la couleur indélébile laissée sur tous les documents qui en furent imbibés".

Renseignements communiqués par **Michel HENRY**

* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 88

Existe-t-il une **étude sur les biens possédés par la Congrégation des Dames de Fourquevaux** confisqués en application de la loi du 18 août 1792 qui supprime les congrégations enseignantes, **vendus comme biens nationaux** et **restitués par la suite, en vertu d'un décret de la Convention** du 29 fructidor an III (15 septembre 1795) ?

Comment s'est terminé l'embrouillamini juridique qui en est résulté ?

A ma connaissance il n'existe pas d'étude abordant ce sujet.

Les recherches entreprises aux Archives départementales et à la Bibliothèque municipale de Toulouse m'ont permis toutefois de préciser un certain nombre de points. Tout d'abord :

Qui étaient les Dames de Fourquevaux ?

C'était une congrégation religieuse formée de 12 enseignantes sous la direction d'une supérieure chargée de l'éducation des jeunes filles de 8 à 15 ans. Leur établissement qui existait depuis le début du XVIIIe siècle, était situé à l'entrée de la rue des Cordeliers (aujourd'hui rue Deville) en face de l'église du même nom et accueillait 80 jeunes filles de la "bonne société toulousaine"(1).

(1) Almanach historique de la Province du Languedoc, année 1788.
Semaine catholique de Toulouse n° 23 du 8 juin 1873.
Les Dames de Fourquevaux occupaient les locaux laissés vacants depuis 1685 par la Congrégation des Filles de l'Enfance supprimée après avoir été suspectée de propager les idées jansénistes.

Au début de la Révolution, la supérieure porte un nom célèbre. Il s'agit, en effet, de Marie Angélique Hélène Félicité Pavie de Fourquevaux fille de François Denis de Bernarde de Pavie, marquis de Fourquevaux(2) .

La Congrégation possédait de nombreux biens à Toulouse et à Plaisance du Touch avec notamment, dans cette dernière communauté, trois importants domaines : les métairies de Lichandre, Borde Basse et Monestier.

La loi du 18 août 1792 ayant supprimé les congrégations enseignantes et ayant mis à la disposition de la Nation les biens leur appartenant, les biens des Dames de Fourquevaux après avoir été estimés ont donc été, tout naturellement, vendus aux enchères publiques comme biens nationaux.

La vente des biens des Dames de Fourquevaux(3)

Le 14 thermidor an II (1er août 1794) la métairie de Lichandre de 55 arpents 6 pugnères 6 boisseaux estimée 18 004 livres a été adjugée 36 100 livres à Fages, traiteur à Toulouse.

Le 6 fructidor an II (23 août 1794) une maison, terre et vigne de 5 arpents 1/2 estimés 2 728 livres ont été adjugés à Lacroix, propriétaire.

Le même jour, le domaine de Borde Basse de 93 arpents estimé 53 228 livres a été adjugé 100 000 livres à Calmels, négociant à Toulouse.

Enfin, une maison, jardin et terres d'une contenance de 8 arpents 4 pugnères 6 boisseaux estimés 3 872 livres ont été adjugés 13 000 livres à Monié, cordonnier à Toulouse.

Pendant ce temps, Marie Angélique Hélène Félicité Pavie de Fourquevaux "ci-devant supérieure d'une maison d'éducation de filles" (je cite) se trouve emprisonnée dans la Maison des femmes recluses de Saint-Sernin depuis le 20 pluviôse an II (8 février 1794) date à laquelle elle a été trouvée, selon l'agent national près le district, en possession d'une lettre suspecte. Accusée d'être en liaison avec les aristocrates et les fanatiques elle est aussitôt arrêtée et jetée en prison(4). Comme elle a refusé, par ailleurs, de prêter le serment civique, sa situation personnelle se trouve tout naturellement aggravée.

Le 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794), malgré la chute de Robespierre et l'atténuation de la Terreur, elle est toujours en prison. Ce n'est que plus tard, en nivôse an III (décembre 1794), qu'elle sera, enfin, libérée.

---

(2) Baron de Bouglon, *Les reclus de Toulouse sous la Terreur*, Privat, 1912 (tome 2).

(3) H. Martin, *Vente des Biens Nationaux dans le district de Toulouse*, Privat, 1916.
1 arpent = 56,90 ares.

(4) A.D. 31 1 L 379. Remarquons que la loi des suspects du 17 septembre 1793 facilite grandement les choses lorsqu'elle affirme que "sont réputés comme suspects les ci-devant nobles et leurs parents...".

Aussitôt libérée, elle entreprend une série de démarches pour essayer de récupérer les biens qui ont été vendus, selon elle, abusivement pendant son incarcération, alléguant qu'il s'agit de biens lui appartenant personnellement et non de biens dépendant de la Congrégation. Son argumentation ne manque pas de poids comme nous allons le voir.

L'argumentation développée par la Dame de Fourquevaux

Il est de tradition dans la Congrégation des Dames de Fourquevaux que lorsqu'une supérieure voit sa fin approcher, elle cède par testament les biens qui lui appartiennent, à la personne chargée de prendre sa succession(5). Etant entendu que les revenus afférant à ces biens seront affectés au fonctionnement de l'institution. Ainsi, en 1761, lorsque disparaît la dernière supérieure, Hélène Jouffret, celle-ci n'a pas manqué de léguer la totalité de ses biens (avant sa mort), à celle qui désormais sera chargée d'assumer la direction de l'établissement et qui n'est autre que Marie Angélique Hélène Félicité Pavie de Fourquevaux(6).

Pour la Dame de Fourquevaux les choses sont claires : les biens qui ont été vendus comme biens nationaux lui appartenaient personnellement. Dans ces conditions on n'avait pas le droit de les vendre. Elle fait remarquer que c'est pour l'empêcher d'intervenir pour s'opposer à la vente qu'on l'a emprisonnée.

Pour obtenir réparation de cette faute, elle assigne devant le tribunal le procureur général syndic du département responsable, selon elle, de ses malheurs, puis s'adresse aux représentants en mission, Mallarmé et Bouillerot, envoyés dans le département par la Convention thermidorienne, qu'elle charge de défendre ses intérêts, mais, ceux-ci se déclarent incompétents. Et c'est finalement la Convention nationale qui est saisie. Sur rapport de son comité des finances, section des domaines, la Convention par décret du 29 fructidor an III (15 septembre 1795) considérant que c'est par erreur que ces biens ont été vendus, décide que "Marie Angélique Félicité Fourquevaux (sic) sera remise en possession et jouissance de ses biens avec restitution des fruits depuis l'indue occupation."

Les conséquences du décret du 29 fructidor an III

Rétablie dans ses droits, la Dame de Fourquevaux fait aussitôt expulser les acquéreurs. Comme ceux-ci refusent d'obtempérer, elle les traduit devant les tribunaux et s'empresse de vendre ses biens enfin récupérés.

Mais ceux-ci ne s'avouent pas vaincus. S'appuyant sur l'article 374 de la Constitution de l'An III qui déclare (je cite) que "*la Nation française proclame... comme garantie de la foi publique qu'après une adjudication légalement consommée de biens nationaux qu'elle qu'en soit l'origine, l'acquéreur légitime ne peut être dépossédé, sauf aux tiers*

(5) A l'origine, au début du XVIIIe siècle, les biens légués appartenaient à Cécile de Caulet parente de l'abbé de Ciron qui désirait fonder un établissement, à Toulouse, comparable à celui des "Filles de l'Enfance".

(6) B.M. Toulouse Factum Br Fa B 332.

réclamants à être, s'il y a lieu, indemnisés par le Trésor National", Fages, Monié, Lacroix, Bayne et Chavardès, acquéreurs de ces biens rédigent "un mémoire" qu'ils adressent à l'Assemblée législative (le Conseil des 500) qui a remplacé la Convention thermidorienne qui vient de se séparer. Dans ce mémoire dont il existe un exemplaire à la Bibliothèque municipale de Toulouse(7) ils réfutent avec vigueur une à une les allégations de la Dame de Fourquevaux et prouvent que les biens vendus l'ont été à juste titre comme appartenant à une véritable Congrégation enseignante. En conséquence, ils réclament que les biens qu'ils ont acquis légalement leur soient restitués, qu'ils soient rétablis dans leur propriété, que les ventes consenties à la hâte par la Dame de Fourquevaux soient annulées et qu'au besoin, celle-ci soit indemnisée par le Trésor National.

Comment s'est terminée cette affaire ?

Hélàs, nous l'ignorons.

La consultation des documents cadastraux, notamment l'état des sections de 1791 à 1828, à la Mairie de Plaisance du Touch, pourrait peut-être nous renseigner à ce sujet. Je laisse à d'autres que moi le soin d'entreprendre ces recherches en les priant éventuellement de nous communiquer les réponses.

Gilbert FLOUTARD

Nous remercions bien vivement les amis qui nous ont apporté des réponses précises et fort intéressantes concernant plusieurs autres "Avis de recherche" notamment les n°s 86 et 90. Ces réponses figureront, sans faute, sur la "Lettre des Amis" du mois prochain.

* DE LA LIBÉRATION DE LA PATRIE

J'ai eu le grand plaisir d'accompagner le général Ménard, en 1988, dans l'ascension des clochers d'Auterive. Dans celui de l'église Saint-Paul, notre attention s'est longuement attardée sur la cloche la plus ancienne : notre ami s'est attaché à en déchiffrer l'inscription tandis que je prenais photos et moulages des motifs décoratifs(1). Une partie de cette étude a été publiée par Henri Ménard dans son ouvrage *Les cloches du Volvestre* (SIVOM de Carbonne, 1988).

(7) B.M.T. Factum Br Fa 332.

(1) Cette cloche a été classée Monument historique, le 20 octobre 1914, avec la mention "cloche du XVe siècle".

"L'invocation sur une ligne, inscrite sur le cerveau en belles "majuscules rondes :

+ MENTEM : SCAM : SPONTANEAM : HONOREM : DEO ET : PRIE :

LI : BERATOEM : IHS : XPS +

"qu'il convient de rétablir comme suit :

MEMTEM SANCTAM SPONTANEAM HONOREM DEO ET PATRIE LIBERATIONEM. IHS XPS

est traduite ainsi par Henri Ménard :

"Je sonne en esprit de sainteté et de libre volonté pour
l'honneur de Dieu et la Libération de la patrie. Jésus-Christ."

Le terme de libération de la patrie évoque, évidemment, l'occupation préalable de celle-ci. Aussi est-il tentant, pour des cloches antérieures à 1450, de penser à la Guerre de Cent Ans : leur sonnerie aurait été utilisée pour invoquer l'aide de Dieu dans la lutte contre l'ennemi "anglais" ou contre les troupes de routiers qui dévastaient le pays.

Un article consacré à une cloche de Lacrouzette, dans le Tarn[2], portant l'inscription abrégée

+ MCCCCLXV MĒTĒ SCTAM SPŌTAĒĀ

(+ 1465. MEMTEM SANCTAM SPONTANEAM)

étudie longuement l'origine de cette invocation et donne un tout autre sens aux termes patriæ liberationem ou patriæ redemptio que l'on trouve dans l'inscription complète gravée sur de nombreuses cloches, du XIIIe au XVIe siècles, et notamment sur celle d'Auterive.

Cette inscription, en effet, est directement liée à la légende de sainte Agathe, martyrisée en Sicile au IIIe siècle. Pendant son supplice, un tremblement de terre aurait ravagé le pays et, un an après, au jour anniversaire de sa mort, une éruption de l'Etna menaçant la ville de Catane, ses habitants auraient arrêté les torrents de lave en leur opposant le voile de la sainte. Sainte Agathe apparut dès lors comme la protectrice que l'on invoquait contre les fléaux naturels, en particulier contre la foudre, d'où sa grande popularité dans nos campagnes pendant tout le Moyen Age.

La *Légende dorée* rappporte qu'après le martyre de la sainte, des anges auraient apporté à son sépulcre une plaque de marbre portant l'épitaphe suivante :

MEMTEM SANCTAM, SPONTANEUM HONOREM DEO, ET PATRIÆ LIBERATIONEM

(2) *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France*, séance du 31 mai 1887.

(Pensée de volonté sainte ; honneur à Dieu et délivrance du pays).

L'ouvrage du P. Giry, *Les Vies des Saints*, en donne une transcription un peu différente :

MENS SANCTA, HONOR IN DEUM VOLUNTARIUS, ET PATRIÆ REDEMPTIO

(Ame sainte, elle a rendu un honneur volontaire à Dieu, elle est la rédemption de sa patrie).

A des détails près, c'est cette inscription dédiée à sainte Agathe que nous retrouvons gravée sur de nombreuses cloches, par exemple à Voiron (Isère) :

+ METE : SCAM : SPOTANEU : HONORE : (DEO) : & : PATE : LIBERATIONEM.

Et même, directement en français, sur une cloche de Mieussay (Savoie), fondue en 1559 :

J'AI UNE AME SAINTE ET SPONTANEE POUR HONORER DIEU ET LA DELIVRANCE DE LA PATRIE

Libération, rédemption, délivrance ... ces mots souvent utilisés dans le langage religieux évoquent tous le salut des âmes, la libération du pêché grâce à la rédemption du Christ ou l'intercession des saints.

Libération, rédemption, délivrance ... ces mêmes mots gravés sur nos cloches évoquent ici le salut de la patrie, c'est-à-dire la protection du proche pays - la paroisse, le plus souvent - contre les fléaux naturels (la foudre, la grêle ...) grâce à la bonté de Dieu et à l'intercession des saints et en particulier de sainte Agathe.

Plus qu'à la libération militaire de la patrie envahie, c'est donc à la protection contre les orages que fait référence la cloche d'Auterive lorsqu'elle sonne d'une âme sainte et spontanée pour l'honneur de Dieu et le salut de la paroisse.

Louis LATOUR

A U T E R I V E . Grosse cloche. Epigraphie.

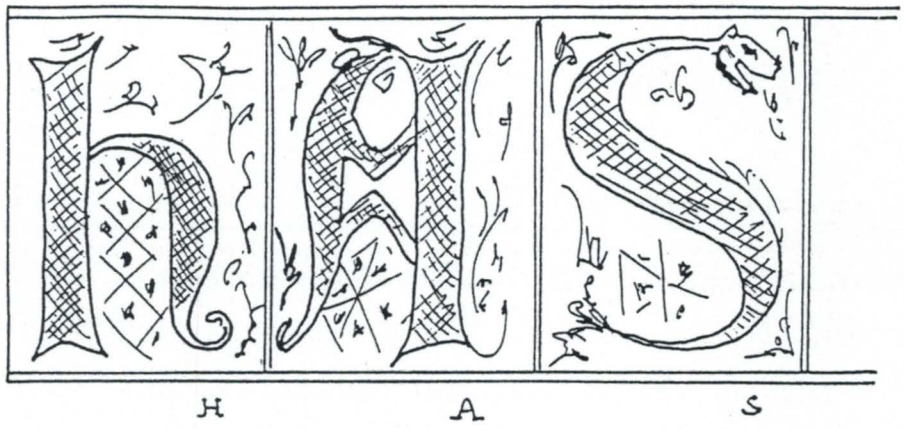

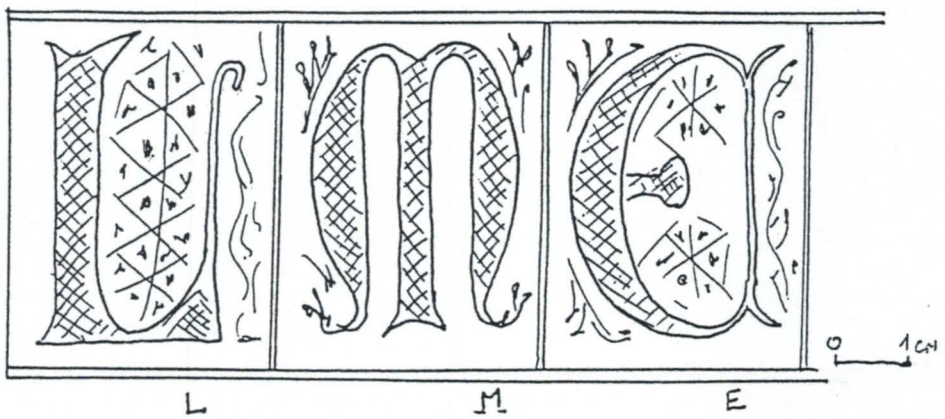

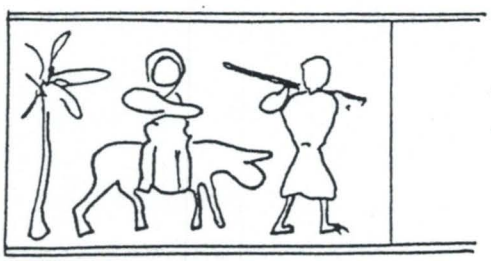

- CARTOUCHE DU DECOR -
- LA FUITE EN EGYPTE

Noter : le S : serpentaire,

le A : portant sur la haste
une sorte de saurien.

(Croquis et notes : Henri Ménard)